



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-09-316 / AUTORISATION PAIEMENT 5% RETENUE SUR TRAVAUX RANG LANDRY

CONSIDÉRANT la résolution 665-2023 adoptée par le conseil municipal en date du 6 novembre 2023 autorisant le paiement de la facture #014921 moins la retenue contractuelle soumise par PAVAGE Veilleux (1990) pour un montant de 190,957.65 \$ taxes incluses relative aux travaux d'asphaltage d'une partie du rang Landry ;

CONSIDÉRANT l'acceptation des travaux réalisés par la firme PAVAGE Veilleux (1990) par la municipalité;

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 5% accusant un montant brut de 9,547.89\$;


CONSIDÉRANT la visite d'acceptation effectuée le 15 août par la direction générale avec le responsable de voirie avec l'équipe de PAVAGE Veilleux (1990) ;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la retenue contractuelle relative à la facture #014921 soumise par PAVAGE Veilleux (1990) pour un montant de 9,547.88\$ \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier